

## **Une Fatwa “incongrue” ...**

Le Conseil supérieur des Oulémas du Maroc énonce sa première Fatwa depuis sa création comme instance juridique religieuse en affirmant que la femme n'est pas habilitée à diriger la prière...

Pour une première Fatwa, le Conseil des Oulémas a choisi un thème de prédilection récurrent dans le monde musulman à savoir celui de fustiger l'éternelle victime du discours religieux : la femme...

Sur quel débat polémique ou interprétation erronée, s'est basé le dit Conseil pour émettre une telle Fatwa ?

L'imamat de la femme ne fait nullement partie des revendications de la femme musulmane, qu'elle soit marocaine ou autre...L'inconvenance de la Fatwa c'est, qu'en plus d'être franchement inopportune, elle vient verrouiller, de façon préventive, le champ du débat religieux en prétendant trancher de façon absolue sur une problématique qui n'a pas eu lieu...

Au-delà des raisons politico-médiatiques qui ont justifié cette sentence juridique, il apparaît encore une fois que la femme musulmane est otage d'un débat qui fait l'impasse sur sa propre volonté, ses aspirations et ses réelles revendications...Le statut de la femme tel qu'il est incarné dans une certaine jurisprudence traditionnelle a besoin de réformes profondes et radicales...Ce n'est pas l'Imamat de la femme musulmane qui va régler les problèmes en instances ni changer les mentalités rétrogrades envers cette moitié de la société...

Il est malheureux de constater que cette Fatwa donne l'impression que les détenteurs du discours officiel sur l'Islam, ont eu besoin de « re-délimiter » les lignes de démarcation –très masculines- contre toute tentative de réforme réelle et profonde du débat sur l'islam notamment celui concernant la problématique du statut de la femme. C'est comme si à travers ce « faux » problème, on aspirait finalement à éluder les véritables attentes de la société marocaine où la femme que l'on veuille ou pas reste prisonnière d'une juridiction religieuse à mille lieux de ses préoccupations quotidiennes.

Au lieu de ré-ouvrir les portes d'un véritable Ijtihad de fond on s'acharne à ré-ouvrir celles des « spéculations juridiques » tel que le fameux concept du Fiqh islamique : Sad addaraii, véritable dispositif juridique préventif qui à travers les siècles de décadence islamique a institutionnalisé la culture officielle de subordination des femmes... C'est ce que transmet cette Fatwa dont le contenu n'est qu'un témoignage en plus d'une pensée islamique qui reste malheureusement une pensée éternellement « assiégée »...

Asma Lamrabet